



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 99 de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

## Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant les activités menées par l'Institut d'août 2013 à juillet 2014 ainsi que le projet de programme de travail et de plan financier pour 2014 et 2015.

À la soixante-deuxième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, qui s'est tenue à Genève du 2 au 4 juillet 2014, le Conseil d'administration de l'Institut a examiné et approuvé le rapport pour soumission à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration souligne le rôle fondamental que joue l'Institut pour appuyer l'action menée par la communauté internationale en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements, de la paix et de la sécurité, compte tenu de la lenteur des progrès accomplis par les autres mécanismes de désarmement des Nations Unies. Il se déclare à nouveau vivement préoccupé par les conséquences que l'actuelle situation financière défavorable pourrait avoir sur l'Institut et la faiblesse de la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU pour couvrir les dépenses relatives au poste de directeur et au personnel de l'Institut. Il se dit à nouveau attaché aux responsabilités qui lui incombent en vertu de l'article III du Statut de l'Institut, et formule des recommandations en vue d'assurer l'efficacité et la continuité de ses opérations.

---

\* A/69/150.



## **Rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur les activités de l'Institut pendant la période de janvier à décembre 2013 ainsi que sur le projet de programme de travail et de plan financier pour 2014 et 2015**

### *Résumé*

Le présent rapport fait le point des activités menées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) de janvier à décembre 2013 ainsi que du programme et du plan financier en cours pour 2014 et du projet de programme de travail et de plan financier pour 2015. Établi en application de la résolution 39/148 H de l'Assemblée générale invitant le Directeur de l'Institut à faire rapport chaque année sur les activités de l'Institut, il rend compte des résultats obtenus durant la période susmentionnée et décrit la situation de l'Institut sur les plans institutionnel et financier.

Les activités de l'Institut se répartissent entre les cinq programmes de recherche suivants : armes de destruction massive, armes de déstabilisation sociale, sécurité et société, nouvelles menaces à la sécurité et méthode et pratique. L'Institut encourage de diverses manières les progrès en matière de désarmement, de maîtrise des armements, de paix et de sécurité et propose notamment des analyses des problèmes de sécurité actuels, qui privilégient les solutions pragmatiques et une étroite collaboration avec les États Membres pour appuyer les négociations en cours.

En 2013, l'Institut a exécuté 13 projets, organisé 21 conférences et séminaires et publié 24 textes. Son personnel a participé à plusieurs conférences tenues par des organisations partenaires comme Chatham House, le Centre de politique de sécurité de Genève, le Forum de Genève, l'Université pour la Paix et Wilton Park. Le personnel de l'Institut a également participé à l'action visant à forcer l'impasse à la Conférence du désarmement et travaillé directement avec les représentants d'États Membres basés à Genève. Tous les projets prévus pour 2013 ont été exécutés avec succès; l'Institut a également atteint son objectif consistant à augmenter le nombre d'activités et de publications par rapport aux années précédentes.

S'agissant du programme de travail pour 2014, l'Institut avait, à la fin du mois d'avril, exécuté 7 projets, publié 2 rapports et tenu 11 activités; en outre, 4 projets, 7 publications et 7 activités supplémentaires, dont le financement a été promis ou assuré en partie, sont en gestation. Nombre d'autres projets, de manifestations et de publications sont en cours de planification. L'Institut a également été choisi comme expert consultant pour le groupe d'experts gouvernementaux, qui ne négocierait pas le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, mais qui ferait des recommandations sur les aspects susceptibles d'y contribuer. La première session du groupe s'est tenue à Genève du 31 mars au 11 avril 2014 et le groupe se réunira également en 2015. L'Institut fera office d'expert consultant pour le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, qui se réunira à partir de juillet 2014 et tout au long de l'année 2015.

L'actuelle Directrice quittera ses fonctions le 31 décembre 2014 et il appartiendra à son successeur d'établir les priorités du programme de travail pour 2015. On prévoit pour l'heure un minimum de 20 projets, activités et documents d'information dans le cadre des cinq programmes de travail, l'accent étant mis sur la nécessité de continuer d'aborder ces thèmes pour chaque programme lancé en 2014.

Le rapport comprend également des informations sur l'état des contributions volontaires versées par des gouvernements et d'autres sources, qui représentent l'essentiel du budget de l'Institut et servent à financer toutes ses activités opérationnelles. Comme la majorité des contributions volontaires sont faites la plupart du temps par un nombre restreint d'États Membres, l'Institut s'est employé activement à accroître le nombre de donateurs dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources. Les contributions affectées aux projets ont continué d'augmenter lentement, malgré une concurrence de plus en plus acharnée pour des fonds qui vont en s'amenuisant. Cependant, le soutien et les fonds sans affectation particulière, qui concernent le personnel de l'Institut, continuent de baisser. Quelque 85 % du revenu annuel de l'Institut sont réservés à des projets précis et comportent des restrictions sur le financement des frais généraux, à savoir les activités de planification, de gestion, d'administration et autres activités institutionnelles, qui sont nécessaires pour donner effet aux programmes et aux produits de l'Institut. L'écart croissant entre l'appui institutionnel et le financement des projets est insoutenable et mérite de faire l'objet d'un examen.

Le présent rapport reflète l'importance que revêt la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU, qui garantit l'indépendance du directeur de l'Institut, subvention que les États Membres, le Conseil d'administration et l'Assemblée générale n'ont eu de cesse de recommander, disant qu'elle permettrait également de défrayer les dépenses de personnel.

La Directrice relève que la subvention prélevée sur le budget ordinaire n'a pas été suffisante, ces dernières années, pour couvrir les dépenses de personnel (autre que celui affecté aux projets); en 2014, elle ne couvrira que 84 % des dépenses correspondant au seul poste de directeur.

Dans sa résolution 68/247, l'Assemblée générale a approuvé l'octroi à l'Institut, pour l'exercice biennal 2014-2015, d'une subvention de 577 800 dollars. Dans ses résolutions 60/89 et 65/87, elle a recommandé que le Secrétaire général mette en œuvre, dans les limites des ressources disponibles, les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et du Conseil d'administration de l'Institut relatives au financement de l'Institut.

## I. Généralités

1. Le présent rapport fait le point des activités et de la situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) de janvier à décembre 2013, et expose le programme de travail et le plan financier en cours pour 2014 ainsi que le projet de programme de travail et de plan financier pour 2015.

2. L'Institut a été créé en 1980 (voir résolution 35/152 H de l'Assemblée générale). En vertu de son statut, qui a été approuvé par l'Assemblée en 1984 (résolution 39/148 H), l'Institut est un organisme autonome créé par l'Assemblée générale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et ses travaux ont pour objet :

a) De fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements et au désarmement dans tous les domaines, en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociations, vers une sécurité accrue pour tous les États et vers le développement économique et social de tous les peuples;

b) De permettre à tous les États de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement;

c) De faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à un niveau progressivement inférieur d'armements, notamment d'armements nucléaires, par des études et des analyses objectives et concrètes;

d) D'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à plus long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent, et d'encourager des initiatives nouvelles pour de nouvelles négociations.

3. Depuis plus de 30 ans, l'Institut est à l'avant-garde des efforts visant à introduire des approches intégrées en matière de désarmement, de paix et de sécurité, à établir des passerelles et à mettre l'accent sur la nécessité d'instaurer des coopérations croisées entre parties prenantes, ce qui illustre son rôle singulier de membre digne de confiance du système des Nations Unies et du mécanisme de désarmement, de source indépendante d'informations et d'analyses, et d'agent du changement. À un moment où le gros du dispositif de l'ONU en matière de désarmement est fortement remis en cause, l'apport de l'Institut pour faire avancer la maîtrise des armements, le désarmement et la sécurité est plus important que jamais.

4. Alors que la crise financière mondiale touche de nombreux États, les ministères des affaires étrangères voient leurs effectifs diminuer et leur budget fondre. Par voie de conséquence, les services fournis par l'Institut aux milieux diplomatiques, politiques et professionnels sont de plus en plus sollicités.

### A. Vision stratégique

5. La vision stratégique de l'Institut est celle d'un monde où la sécurité humaine est assurée, où la paix l'emporte sur les conflits, où les armes de destruction massive sont éliminées, où la prolifération des armes classiques est évitée et où la

diminution des dépenses militaires va de pair avec le développement mondial et la prospérité, ainsi qu'envisagé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. L'Institut s'emploie à être un agent de changement conduisant progressivement à la réalisation de ces objectifs.

## **B. Énoncé de la Mission**

6. L'Institut de recherche autonome créé dans le cadre de l'ONU a pour mission d'aider la communauté internationale à trouver des solutions aux problèmes de sécurité et de désarmement et à les appliquer. Par ses travaux de recherche et ses programmes éducatifs, il cherche à promouvoir la maîtrise des armements, le désarmement, la prévention des conflits et l'avènement d'un monde pacifique et prospère. Il s'efforce d'anticiper les nouvelles menaces à la sécurité et d'élaborer des méthodes susceptibles de les contrer avant qu'elles n'atteignent un seuil critique. Enfin, l'Institut sert de passerelle – à la fois entre les organismes des Nations Unies s'occupant du désarmement, de la sécurité et du développement et entre le système des Nations Unies et le secteur plus vaste de la sécurité – en vue de créer les synergies nécessaires pour combattre et atténuer les effets de l'insécurité aux niveaux international, régional et local.

## **II. Programme de travail**

### **A. Résultats obtenus (d'après les résultats effectifs obtenus de janvier à décembre 2013)**

7. Grâce à ses activités de recherche, d'analyse, d'éducation, à son pouvoir fédérateur à ses services de conseil, l'Institut est le seul groupe de réflexion des Nations Unies sur les questions de maîtrise des armements, de désarmement et de sécurité internationale. Ses activités se répartissent entre les cinq programmes de recherche suivants : armes de destruction massive, armes de déstabilisation sociale, sécurité et société, nouvelles menaces à la sécurité et méthode et pratique. Cette structure permet à l'Institut d'aborder dans le cadre de son mandat les problèmes de sécurité les plus divers, de permettre aux utilisateurs d'accéder plus facilement à ses recherches et d'aider les donateurs à cibler leurs centres d'intérêt.

8. En 2013, l'Institut a exécuté 13 projets, organisé 21 conférences et séminaires et publié 24 textes. Son personnel a participé à une série de conférences tenues par des organisations partenaires telles que Chatham House, le Centre de politique de sécurité de Genève, le Forum de Genève, l'Université pour la paix et Wilton Park, ainsi qu'à l'action visant à forcer l'impasse à la Conférence du désarmement, a conseillé les présidences de la conférence, collaboré directement avec des ambassadeurs et des représentants d'États Membres basés à Genève et organisé des réunions consultatives avec divers États Membres.

#### **1. Armes de destruction massive**

9. L'Institut a pour mission d'accorder la priorité aux mesures visant à éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Les projets au titre du programme relatif aux armes de destruction massive prévus pour la période considérée sont décrits ci-après.

a) *Transparence et responsabilisation en matière de désarmement nucléaire*

10. Le projet relatif à la transparence et la responsabilisation, lancé en 2012, consiste à analyser les mesures juridiques et pratiques qui permettraient d'étendre aux autres États dotés d'armes nucléaires les dispositifs de vérification et de transparence, mis en place dans le cadre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START). Une étude en deux parties intitulée *A New START Model for Transparency in Nuclear Disarmament* et une nouvelle étude de cas en ligne ont été publiées au début de 2013.

b) *Promotion de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*

11. En 2012-2013, l'Institut a organisé comme prévu en association avec le Forum de Genève six rencontres sur 12 questions précises relatives au plan d'action sur le désarmement nucléaire adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, l'objectif étant d'aider les diplomates à se préparer de 2012 à 2014 aux réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2015. Quelque 70 diplomates basés à Genève ont assisté aux réunions. L'Institut a également coorganisé en avril 2013 une réunion d'information sur les questions relatives aux négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

12. L'Institut a collaboré avec la Federation of American Scientists et le Natural Resources Defense Council sur une étude préconisant la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires comme mesure fondamentale à prendre pour promouvoir le désarmement et les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Un rapport intitulé *Reducing Alert Rates of Nuclear Weapons* a été établi au début de 2013.

13. En octobre 2013, l'Institut a coparrainé, avec le Canada et les Pays-Bas, une réunion d'information en marge de la Première Commission de l'Assemblée générale sur la question du traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et du groupe d'experts gouvernementaux.

c) *Appui au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire*

14. Dans sa résolution 67/56, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. L'Institut a été prié d'aider le Président à mener les travaux du Groupe, notamment de lui préparer une note de synthèse et de faire intervenir trois de ses membres dans les débats du Groupe, qui se sont tenus de mai à août 2013.

d) *Renforcer la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction*

15. Au début de 2013, l'Institut a réalisé, comme prévu, une étude sur un mécanisme d'examen par les pairs de la Convention sur les armes biologiques ou à

toxines, l'objectif étant d'analyser les modalités de ce mécanisme qui aiderait les États parties à renforcer l'application du Traité et la confiance.

- e) *Appuyer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction*

16. En 2013, l'Institut et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont commencé à planifier un programme structuré de coopération pour 2013-2014, afin d'aider la Convention à réorienter ses activités. La première réunion conjointe, qui s'est tenue en février 2013 à La Haye a été consacrée au nouveau programme de la Convention sur les armes chimiques.

## 2. Armes de déstabilisation sociale

17. L'emploi d'armes classiques dans les zones de conflit a un effet immédiat sur les habitants de ces zones. Le projet ayant trait au programme d'armes de déstabilisation sociale est décrit ci-après.

### *Appui au Traité sur le commerce des armes*

18. L'Institut a entrepris en 2008 d'appuyer l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes et travaillé en 2012-2013 en étroite coopération avec les États Membres pour renforcer le dialogue régional sur les points de contentieux, dans le libellé de certaines sections du projet. En avril 2013, la deuxième série de négociations a donné lieu au premier traité de l'histoire fixant des normes internationales pour réglementer le commerce des armes classiques. par l'intermédiaire du Forum de Genève, l'Institut a mis en place le Réseau Traité sur le commerce des armes pour créer un « espace sûr » à l'intention des États, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, afin de débattre de questions liées à l'entrée en vigueur du Traité et à sa mise en œuvre. La conception et les activités du Réseau, basé à Genève, sont calquées sur les travaux du Forum de Genève, relatifs au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui avaient été couronnés de succès.

## 3. Sécurité et société

19. Pionnier de la réflexion menée sur le désarmement sous l'angle de la sécurité des personnes, l'Institut a forgé en 2003 l'expression « le désarmement comme action humanitaire » à l'occasion d'un projet portant le même nom. Le rapport entre la sécurité, les communautés locales et l'individu est au centre du programme consacré à la sécurité et à la société. Les projets sont décrits ci-après.

- a) *Incidences humanitaires des armes nucléaires*

20. Dans sa première phase, de janvier à juillet 2013, le projet sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires a porté sur l'examen de l'évolution du discours sur les armes nucléaires et débouché notamment sur trois documents d'analyse et un volume regroupant des perspectives diverses, qui s'inscrivent dans le prolongement des thèmes abordés lors des débats qui se sont déroulés à la Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Oslo les 4 et 5 mars 2013. Le premier texte issu du projet intitulé *Viewing Nuclear Weapons*

*Through a Humanitarian Lens* a été publié à l'occasion d'une activité parallèle de la Première Commission de l'Assemblée générale, à New York, en octobre 2013. L'Institut a entamé en août 2013 la deuxième phase de recherche pour examiner les difficultés que rencontre l'ONU en matière de préparation aux situations d'urgence, de coordination humanitaire et d'intervention d'urgence, en cas d'explosion nucléaire. L'étude, dont les résultats doivent être publiés en juillet 2014, est menée en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

b) *Arsenalisation de technologies de plus en plus autonomes*

21. La mise au point d'armements robots autonomes soulève non seulement de graves questions sur la façon dont la guerre sera faite à l'avenir mais suscite également une réflexion sociale, éthique et morale. Le séminaire organisé le 23 mai 2013 par l'Institut sur les robots autonomes létaux visait à réunir des experts des droits de l'homme et des spécialistes du désarmement, afin d'engager un dialogue multipartite sur cette problématique complexe. Une réunion d'information sur les robots autonomes létaux, les préoccupations communes qu'ils suscitent et les diverses approches à cette problématique s'est tenue en marge de la Première Commission en 2013. Dans le cadre de la phase préparatoire du projet de 2014, l'Institut, en partenariat avec l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, a organisé une réunion d'experts en décembre 2013 sur les drones et les robots armés dans le contexte du droit international.

c) *Éducation au désarmement*

22. Dans le cadre de sa mission consistant à fournir à la communauté internationale des données, des études et des analyses plus diversifiées et plus exhaustives, l'Institut considère l'éducation comme l'un des piliers de ses activités.

23. L'Institut s'est mis à publier en 2013 une série de synthèses sur les thèmes du désarmement et de la sécurité, intitulée « Understanding disarmament ». Chaque numéro, consacré à un sujet particulier, évoque les éléments historiques déterminants, fait le point de la situation, décrit les grandes polémiques ou les divergences de vues sur le sujet et énonce les mesures envisageables, la terminologie de base et les lectures conseillées. Si la collection cible essentiellement un public de décideurs et de spécialistes du désarmement, la série pourrait également constituer un outil intéressant pour les étudiants ou les membres de la société civile en quête d'informations sur ces questions.

24. La série « Understanding Disarmament » est destinée à être publiée au format électronique et lue sur des appareils mobiles. L'Institut encouragera activement la traduction de ces numéros dans des langues autres que l'anglais. Le premier volume pour comprendre le désarmement, intitulé « Negotiation of a ban on the production of fissile materials », a été publié à la mi-2013.

**4. Nouvelles menaces à la sécurité**

25. L'un des points forts de l'Institut est d'être une sorte de système d'alerte rapide pour les tendances susceptibles de poser de graves menaces contre la paix et la sécurité internationales. Les projets liés au programme visant à contrer les nouvelles menaces à la sécurité sont décrits ci-après.

a) *Cybersécurité*

26. En application de la résolution 66/24 de l'Assemblée générale, un groupe d'experts gouvernementaux a été constitué en 2011 afin d'examiner les risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité de l'information et des mesures collectives qui pourraient être prises pour y parer, y compris les normes, règles ou principes de comportement responsable des États et les mesures de confiance. L'Institut, qui avait assumé le rôle de consultant auprès du groupe d'experts gouvernementaux qui s'était penché avec succès sur le même thème en 2010 et 2011, a été sélectionné comme consultant auprès du nouveau groupe, qui a publié un rapport en septembre 2013.

27. En 2012 et 2013, l'Institut a collaboré avec le Center for Strategic and International Studies et l'Institut de recherche sur la paix et les politiques de sécurité de l'Université de Hambourg sur une enquête, la première du genre réalisée avec un logiciel libre, concernant les activités des États et les initiatives multilatérales destinées à écarter les conflits dans la sphère cybernétique. L'étude a été envisagée comme fondement d'une enquête annuelle et publiée au début de 2013.

28. Un séminaire sur le thème des menaces à la cybersécurité et l'information comme arme a été organisé le 9 octobre 2013 à New York en marge de la session de la Première Commission.

b) *Sécurité de l'espace*

29. Le thème de la conférence annuelle de l'Institut, qui s'est tenue à Genève les 2 et 3 avril 2013, était la sécurité de l'espace, le renforcement de la confiance et les garanties de stabilité dans l'espace. Le 4 avril, à Genève, à la demande du Groupe des États d'Afrique, l'Institut a organisé une séance d'information spéciale approfondie sur la sécurité de l'espace à l'intention des États qui sont membres de ce groupe, en vue d'accroître la sensibilisation et de commencer à renforcer les capacités dans les pays d'Afrique, s'agissant de la sécurité spatiale.

30. Avec l'appui de l'Union européenne, l'Institut s'emploie à convaincre le public du bien-fondé d'un code de conduite en matière d'activités spatiales et à susciter un soutien à cet égard, grâce à une série de réunions régionales, à des notes de synthèse, à des consultations d'expert et à des activités d'appui. En 2013, cinq séminaires régionaux se sont tenus, comme prévu, dans les villes suivantes : Bangkok, Astana, Mexico, Kiev et Addis-Abeba. Par ailleurs, 12 notes de synthèse et rapports de séminaires ont été établis dans le cadre du projet.

31. L'Institut fait office de consultant auprès du groupe d'experts gouvernementaux chargé de mener une étude sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 65/68. Il a achevé ses travaux avec succès en juillet 2013.

**5. Méthode et pratique**

32. Grâce à son programme de méthode et de pratique, l'Institut évalue la mise en œuvre des instruments de désarmement et leurs résultats, élabore des outils ciblés pour appuyer cette mise en œuvre et recommande l'amélioration des méthodes de coopération et de collaboration entre les parties prenantes, l'objectif étant d'aider

les décideurs et le personnel opérationnel à élaborer des programmes plus rationnels, afin d'obtenir un impact maximal. Les projets sont décrits ci-après.

a) *Formulation d'un programme de réintégration fondé sur des données d'observation*

33. En août 2011, l'Institut a mis en chantier un projet portant sur la conception d'un programme de réintégration fondé sur des données d'observation, avec l'appui direct du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour la période 2011-2013. Faisant fond sur la stratégie de la meilleure méthode, le projet a été conçu en trois phases, dont deux ont été achevées : a) au cours de la première, terminée en 2012, un cadre a été élaboré pour concevoir un programme de réintégration à partir de données factuelles; b) au cours de la deuxième phase, qui a débuté en avril 2012 et s'est achevée, la stratégie a été transformée en un outil ou processus expérimental pour les spécialistes de la réintégration. Le prototype a été publié comme prévu à la fin de 2013 et présenté par la suite à Genève.

b) *Appuyer l'emploi des Normes internationales sur le contrôle des armes légères*

34. L'UNIDIR et l'Institut d'études internationales de Monterey définissent des indicateurs concrets pour chaque module au titre des Normes internationales sur le contrôle des armes légères, mises en œuvre grâce à l'initiative du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, afin de faciliter le respect des engagements pris au niveau mondial pour contrôler les armes légères et de petit calibre grâce à un logiciel complet et facile à utiliser. L'outil, dont le prototype a été mis au point en 2012, a été évalué et validé sur le terrain en 2013 dans nombre de pays (Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Ghana, Kenya, Monténégro, Népal, Somalie, Soudan du Sud, Trinité-et-Tobago et Kosovo<sup>1</sup>). Le produit final permettra aux utilisateurs d'établir des statistiques relatives aux mesures d'exécution, de fixer des priorités dans les domaines clefs, de mesurer dans le temps l'évolution des mesures d'application et de repérer les domaines nécessitant des améliorations. Il contribuera à faire des Normes internationales sur le contrôle des armes légères les critères à partir desquels analyser et évaluer les initiatives nationales en vue du contrôle des armes légères et de petit calibre et en rendre compte.

c) *Forum de Genève*

35. L'Institut est membre fondateur du Forum de Genève, conjointement avec le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies et le Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix de l'Institut de hautes études internationales et du développement. À la faveur de ses séances d'information publiques et de ses ateliers privés, le Forum de Genève offre aux dirigeants un espace unique pour édifier des programmes de maîtrise des armements et s'associer aux négociations en cours. Le Forum de Genève tient des réunions informelles et des séminaires, y compris une orientation annuelle pour les diplomates qui viennent d'être nommés à Genève et sont chargés des questions liées à la maîtrise des armements. Le Forum a toujours mis l'accent sur les questions liées aux armes de petit calibre et consacré en 2013 son attention au Traité sur le commerce des armes

---

<sup>1</sup> Toute mention du Kosovo dans le présent texte s'entend au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

et à la création, en coordination avec le Centre de politique de sécurité à Genève, du Réseau Traité sur le commerce des armes.

## Recettes et dépenses pour 2013

36. Pour 2013, le montant prévu des recettes de l'Institut s'élevait à 1 358 200 dollars, le montant effectif s'est élevé à 3 145 900 dollars et le montant total des dépenses s'est élevé à 3 059 400 dollars, comme on peut le voir dans le tableau 1. Environ 85 % des contributions volontaires consistent en des fonds préaffectés réservés à des projets particuliers. Les projets et activités étant financés au fur et à mesure tout au long de l'année, les budgets annuel et biennal n'ont qu'une valeur indicative. Les prévisions se fondent sur l'évaluation des réalisations escomptées pour l'année et celle des tendances passées en matière de financement.

Tableau 1  
**Recettes et dépenses de 2013**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Estimation initiale</i>	<i>Montant effectif</i>	<i>Écart (déficit)</i>
Fonds disponibles en début d'année	1 423,7	1 998,6	574,9
<b>Recettes</b>			
Contributions volontaires et autres donateurs <sup>a</sup>	980,9	2 789,7	1 808,8
Subvention de l'ONU (budget ordinaire)	301,2	285,9	(15,3)
Contributions d'autres organismes	36,1	33,1	(3,0)
Intérêts créditeurs	20,0	14,4	(5,6)
Recettes accessoires	20,0	22,8	2,8
<b>Total des recettes</b>	<b>1 358,2</b>	<b>3 145,9</b>	<b>1 787,7</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	0,0	0,0	0,0
Remboursements aux donateurs	(116,9)	(143,2)	(26,3)
<b>Montant total des fonds disponibles</b>	<b>2 665,0</b>	<b>5 001,3</b>	<b>2 336,3</b>
<b>Dépenses institutionnelles</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel <sup>b</sup>	1 310,7	1 178,3	(132,4)
Voyages	15,9	18,4	2,5
Dépenses de fonctionnement	53,9	93,8	39,9
<b>Dépenses relatives à des projets</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel <sup>c</sup>	494,6	1 244,3	749,7
Voyages	77,2	159,1	81,9
Services contractuels	17,4	9,8	(7,6)
Achats	13,0	42,8	29,8
Bourses, subventions et dépenses diverses	344,2	155,3	(188,9)
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>2 326,9</b>	<b>2 901,8</b>	<b>574,9</b>

<i>Description</i>	<i>Estimation initiale</i>	<i>Montant effectif</i>	<i>Écart (déficit)</i>
Dépenses d'appui au programme	101,3	157,6	56,3
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 428,2</b>	<b>3 059,4</b>	<b>631,2</b>
<b>Solde en fin d'année</b>	<b>236,8</b>	<b>1 941,9</b>	<b>1 705,1</b>

<sup>a</sup> Voir en annexe II le détail des contributions volontaires reçues en 2013.

<sup>b</sup> La différence de 132 400 dollars entre les dépenses de personnel prévues et les dépenses effectives s'explique par le départ de deux membres du personnel essentiel en 2013.

<sup>c</sup> La différence de 749 700 dollars entre les dépenses prévues afférentes au personnel du projet et les dépenses effectives s'explique par le faible montant des réserves prévues au titre des programmes de recherche en 2012.

### C. État d'avancement des activités prévues en 2014 et situation financière

37. Il convient de noter que plusieurs projets financés et commencés en 2013 sont toujours en cours en 2014 et que l'achèvement du programme de travail de 2014 sera subordonné à l'obtention de fonds tout au long de l'année pour financer les projets prévus, comme il est expliqué ci-dessous.

#### 1. Programme Armes de destruction massive

38. L'Institut a été sollicité pour siéger en qualité de consultant au groupe d'experts gouvernementaux « qui ne négociera pas le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, mais qui fera des recommandations sur les aspects susceptibles d'y contribuer » (résolution 67/53 de l'Assemblée générale). Le groupe a tenu sa première session du 31 mars au 11 avril 2014. La deuxième se tiendra du 11 au 22 août 2014, et deux autres sont prévues en 2015.

39. L'Institut, en coopération avec l'International Panel on Fissile Materials, a organisé une manifestation parallèle sur les mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire à l'occasion de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'est tenue du 28 avril au 9 mai 2014.

40. Les 25 et 26 juin 2014, l'Institut a consacré une conférence d'une journée et demie à la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

41. En 2014, il envisage de lancer un projet sur la sûreté et la sécurité nucléaires dans la région du Golfe; d'assurer le suivi de projet sur la transparence nucléaire; et d'organiser une conférence d'une journée et demie sur les mesures pour faire avancer le désarmement nucléaire.

#### 2. Programme Armes de déstabilisation sociale

42. En 2014, l'Institut met en œuvre le projet de gestion des armes et munitions en Somalie. Il aide le Gouvernement fédéral somalien à renforcer ses pratiques en matière de sécurité physique et de gestion des stocks ainsi que les capacités de

gestion des armes et munitions des institutions chargées de la sécurité. Le projet fait suite à l'adoption de la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a partiellement levé l'embargo de 20 ans imposé sur les livraisons d'armes à la Somalie afin de permettre au Gouvernement fédéral de lutter contre les insurgés et de protéger la population. Un atelier technique a été organisé les 21 et 22 janvier 2014, auquel ont participé le Gouvernement fédéral somalien, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, le Service de la lutte antimines et le PNUD. Le rapport sur le renforcement des capacités a été présenté en mai 2014. Pour répondre à l'intérêt manifesté par d'autres pays et des organismes des Nations Unies, il est prévu que les activités de suivi accordent une attention particulière à la sécurité et au détournement des stocks.

### **3. Programme Sécurité et société**

43. Des membres du personnel travaillant sur le projet consacré aux incidences humanitaires des armes nucléaires ont participé à une conférence qui s'est déroulée les 13 et 14 février 2014 au Mexique. Une étude axée plus particulièrement sur la préparation aux situations d'urgence sera publiée en juillet 2014. En raison du grand intérêt manifesté par les États Membres, le projet se prolongera au-delà du mois d'août, comme il était initialement prévu, et fera l'objet d'un suivi. Il sera toujours d'actualité en décembre 2014, date à laquelle une conférence doit se tenir à Vienne, et en 2015, année de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération.

44. Dans le cadre du projet sur l'arsenalisation des technologies de plus en plus autonomes et des incidences sur la sécurité et la maîtrise des armements (*Weaponization of Increasingly Autonomous Technologies: Implications for Security and Arms Control*), un groupe d'experts issus de domaines différents a été créé pour étudier les divers aspects de ce nouveau problème. Il a tenu sa première réunion les 19 et 20 mars 2014 et le premier document-cadre a été publié à l'issue de la deuxième, tenue les 19 et 20 mai 2014. Au moins une réunion, un document et des activités supplémentaires sont prévus en 2014, sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires. L'Institut a par ailleurs été invité à présenter un exposé sur ses travaux au cours de la réunion informelle organisée dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue du 13 au 16 mai 2014.

### **4. Programme Nouvelles menaces contre la sécurité**

45. Le séminaire annuel de l'Institut consacré à la stabilité du cyberspace s'est tenu le 10 février 2014 sur le thème de la prévention des conflits cybernétiques et la conférence annuelle consacrée à la sécurité spatiale s'est tenue les 19 et 20 avril 2014 sur le thème de la mise en œuvre et du respect des obligations. Un projet visant à redéfinir et à numériser l'indice de la cybersécurité, lancé en 2013, est dans sa première phase, et un prototype doit être présent au plus tard en octobre 2014. Des mesures destinées à garantir le financement de la nouvelle phase de développement et d'essai du prototype ont été prises.

46. À la demande des donateurs, le projet d'élaboration d'un code international de conduite relatif à l'espace a été prolongé jusqu'à la fin août 2014 et un projet de suivi est envisagé.

47. Des projets sont en cours d'élaboration sur les questions suivantes : pénurie d'eau et sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; risques de la science moderne; questions de souveraineté nationale dans le cyberspace; et analyse des aspects juridiques des conflits armés dans l'espace.

48. L'Institut a été choisi pour siéger comme consultant au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale. La première réunion se tiendra du 21 au 25 juillet 2014 et le Groupe poursuivra ses travaux jusqu'en 2015.

## 5. Programme Processus et pratique

49. En 2014, l'Institut organisera des ateliers régionaux de renforcement des capacités dans le cadre de son projet d'outil d'évaluation ISACS (troisième phase), en vue de constituer un réseau mondial d'institutions compétentes pour proposer des formations adaptées à leurs membres, y compris les États.

50. L'Institut s'emploie, par l'intermédiaire du Forum de Genève, à mettre en place les activités du Réseau Traité sur le commerce des armes pour 2014. Une réunion de planification a eu lieu le 7 février 2014 et une autre réunion s'est tenue le 15 avril 2014. L'Institut s'emploie également à élaborer un projet distinct sur le détournement des armes, en rapport avec le Traité.

51. Il poursuit sa coopération avec le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. La troisième phase de l'élaboration de projets fondés sur des données factuelles consistera en la réalisation d'un essai pilote du prototype et en l'organisation de stages de renforcement des capacités dans les bureaux extérieurs à compter d'octobre 2014.

52. Le coût du projet de programme de travail de l'Institut pour 2014 devrait s'établir à 2 783 700 dollars, comme il est indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2  
**Activités et plan financier prévus pour 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Chiffres correspondant à la période allant		Écart (déficit)
	Prévisions pour 2014 <sup>a</sup>	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014	
Fonds disponibles en début d'année	1 941,9	1 941,9	0,0
<b>Recettes</b>			
Contributions volontaires et autres dons	2 748,3	375,7	(2 372,6)
Subvention de l'ONU (budget ordinaire) <sup>b</sup>	280,8	280,8	0,0
Contributions d'autres organisations	27,1	0,0	(27,1)
Intérêts créditeurs <sup>c</sup>	14,0	0,0	(14,0)
Recettes accessoires	18,6	0,0	(18,6)
<b>Total des recettes</b>	<b>3 088,8</b>	<b>656,5</b>	<b>(2 432,3)</b>

Description	Chiffres correspondant à la période allant		Écart (déficit)
	Prévisions pour 2014 <sup>a</sup>	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014	
Ajustements sur exercices antérieurs	1,6	1,6	0,0
Remboursements aux donateurs	(50,2)	(50,2)	0,0
Engagement des exercices antérieurs	16,9	16,9	0,0
<b>Montant total des fonds disponibles</b>	<b>4 999,0</b>	<b>2 566,7</b>	<b>(2 432,3)</b>
Dépenses institutionnelles			
Traitements et autres dépenses de personnel <sup>d</sup>	1 043,1	513,9	(529,2)
Voyages	15,7	0,0	(15,7)
Dépenses de fonctionnement	51,8	0,0	(51,8)
Dépenses relatives à des projets			
Traitements et autres dépenses de personnel	1 214,5	536,5	(678,0)
Voyages	118,7	20,8	(97,9)
Services contractuels	75,7	30,0	(45,7)
Achats	15,8	0,0	(15,8)
Bourses, subventions et dépenses diverses	106,3	0,0	(106,3)
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>2 641,6</b>	<b>1 101,2</b>	<b>(1 540,4)</b>
Dépenses d'appui au programme	142,1	37,7	(104,4)
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 783,7</b>	<b>1 138,9</b>	<b>(1 644,8)</b>
<b>Solde en fin d'année<sup>e</sup></b>	<b>2 215,3</b>	<b>1 427,8</b>	<b>(787,5)</b>

<sup>a</sup> Les prévisions pour 2014 se fondent sur la moyenne des chiffres de la période 2008-2013 plus 1 %, exception faite de la subvention imputée sur le budget ordinaire, des intérêts créditeurs et des dépenses de personnel (voir les notes b à d).

<sup>b</sup> Dans sa résolution 68/247, l'Assemblée générale a approuvé l'octroi d'une subvention de 577 800 dollars à l'Institut au titre de l'exercice biennal 2014-2015. L'allocation initiale pour 2014 s'élève à 280 800 dollars.

<sup>c</sup> Les prévisions des intérêts créditeurs pour 2014 et 2015 sont calculées sur la base du rapport entre le montant des intérêts créditeurs et le solde en début d'exercice pour 2013.

<sup>d</sup> Pour de plus amples détails, voir l'annexe I.

<sup>e</sup> Dont la réserve de trésorerie obligatoire (15 % des dépenses directes, déduction faite de la subvention de l'ONU imputée sur le budget ordinaire, et 5 % des dépenses directes des contributions de l'Union européenne).

## D. Activités et plan financier prévus pour 2015

53. La Directrice de l'Institut quittant ses fonctions à la fin de 2014, il incombera à son successeur de fixer les priorités du programme de travail de 2015. À l'heure actuelle, un minimum de 20 projets, activités et documents sont prévus pour l'ensemble des cinq programmes de recherche, une importance particulière étant accordée à la poursuite des thèmes choisis en 2014. Par exemple, les mesures de transparence et de confiance en ce qui concerne le désarmement nucléaire resteront au centre du programme de travail de 2015. En particulier, au cours du premier

semestre de l'année, l'Institut s'efforcera d'appuyer les États dans la préparation de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Comme nouveau domaine d'activité, l'Institut envisage d'étudier les moyens de régler les questions de sécurité en relation avec le programme de développement pour l'après-2015.

54. Le coût du programme de travail pour 2015 devrait s'établir à 2 991 800 dollars, comme il est indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3  
**Activités et plan financier prévus pour 2015**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Prévisions pour 2015<sup>a</sup></i>
Fonds disponibles en début d'année . . . . .	2 215,3
<b>Recettes</b>	
Contributions volontaires et autres dons . . . . .	2 775,8
Subvention de l'ONU (budget ordinaire) <sup>b</sup> . . . . .	297,0
Autres contributions interorganisations . . . . .	27,4
Intérêts créditeurs <sup>c</sup> . . . . .	16,0
Recettes accessoires . . . . .	18,8
<b>Total des recettes . . . . .</b>	<b>3 135,0</b>
Ajustements sur exercices antérieurs . . . . .	1,6
Remboursement à un donateur . . . . .	(50,7)
Engagement des exercices antérieurs . . . . .	17,1
<b>Montant total des fonds disponibles . . . . .</b>	<b>5 318,3</b>
<b>Dépenses institutionnelles</b>	
Traitements et autres dépenses de personnel <sup>d</sup> . . . . .	1 233,9
Voyages . . . . .	15,9
Dépenses de fonctionnement . . . . .	52,3
<b>Dépenses relatives à des projets . . . . .</b>	
Traitements et autres dépenses de personnel . . . . .	1 226,6
Voyages . . . . .	119,9
Services contractuels . . . . .	76,4
Achats . . . . .	16,0
Bourses, subventions et dépenses diverses . . . . .	107,3
<b>Total des dépenses directes . . . . .</b>	<b>2 848,3</b>

<i>Description</i>	<i>Prévisions pour 2015<sup>a</sup></i>
Dépenses d'appui au programme . . . . .	143,5
<b>Total des dépenses . . . . .</b>	<b>2 991,8</b>
<b>Solde en fin d'année<sup>e</sup> . . . . .</b>	<b>2 326,5</b>

<sup>a</sup> Les prévisions pour 2015 se fondent sur les prévisions pour 2014 plus 1 %, exception faite de la subvention de l'ONU imputée sur le budget ordinaire, des intérêts créditeurs et des dépenses de personnel (voir les notes b à d).

<sup>b</sup> Représente le solde du montant de la subvention octroyée à l'Institut pour l'exercice biennal 2014-2015, conformément à la résolution 68/247 de l'Assemblée générale.

<sup>c</sup> Les prévisions d'intérêts créditeurs pour 2014 et 2015 sont calculées sur la base du rapport entre le montant des intérêts créditeurs pour 2013 et le solde en début d'exercice pour cette même année.

<sup>d</sup> Pour de plus amples détails, voir l'annexe I.

<sup>e</sup> Dont la réserve de trésorerie obligatoire (15 % des dépenses directes, déduction faite de la subvention de l'ONU imputée sur le budget ordinaire, et 5 % des dépenses directes des contributions de l'Union européenne).

### III. Stratégie de mobilisation des ressources

55. Tout au long de 2013, l'Institut a poursuivi ses efforts visant à élargir sa base de donateurs. Il est en effet crucial pour l'Institut d'avoir le plus grand nombre de donateurs possible pour mener à bien la mission qui est la sienne, à savoir servir tous les États Membres de l'ONU.

56. En 2013, à la demande du Département de la gestion, l'Institut a élaboré une proposition de modèle de financement durable, y compris du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires nécessaires à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Cette proposition a été examinée par le Conseil d'administration à sa soixantième session et présentée au Vice-Secrétaire général en juillet 2013.

57. Au titre de la stratégie de mobilisation des ressources, l'Institut s'efforce de faire des économies en appliquant les principes de recouvrement intégral des coûts à chaque projet ainsi qu'aux processus institutionnels relatifs à l'élaboration des projets et à la budgétisation axée sur les résultats. L'appui soutenu des États Membres est essentiel car il permet de maintenir un niveau d'assistance convenable.

#### **Donner une impulsion nouvelle aux partenariats de recherche**

58. En 2013, l'Institut a placé le développement des relations avec les États du Moyen-Orient et les États du Golfe au premier rang de ses priorités. Des membres du personnel de l'Institut ont rencontré des représentants du Mouvement des pays non alignés à New York au début de 2013, et des représentants du Groupe des États arabes à Genève et à New York au début de 2014. L'Institut participe également aux réunions de coordination des organismes des Nations Unies avec la Ligue des États arabes.

59. En raison du statut unique de l'Institut au sein du système des Nations Unies, des partenariats avec d'autres centres d'excellence pour la recherche sur le désarmement et la sécurité peuvent avoir un effet multiplicateur pour les deux partenaires. De surcroît, les donateurs incitent de plus en plus les organismes de

recherche à collaborer, surtout les organismes nationaux et régionaux avec les organismes internationaux, afin de créer des synergies et d'optimiser les investissements. Ainsi, en 2013, l'Institut a débuté une coopération avec le Programme de partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Le Programme cherchant à réorienter ses activités des opérations menées essentiellement sur le terrain à l'élaboration de politiques et à l'appui en matière de non-prolifération, de grandes possibilités s'ouvrent à l'Institut qui pourra être appelé à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. En 2013 et 2014, l'Institut a poursuivi ses activités avec des partenaires de longue date, comme l'Institut d'études internationales de Monterrey, la Fondation Monde en sécurité, Small Arms Survey, le Center for Strategic and International Studies, Chatham House, VERTIC, l'Université de la paix et l'Institut de recherche sur la paix et la sécurité de l'Université de Hambourg.

60. À la demande du Conseil d'administration, l'Institut s'est engagé à promouvoir ses services auprès des États Membres et du Secrétariat. En particulier, dans son rapport de 2013 (A/68/206), le Conseil d'administration a recommandé que le Secrétaire général commande une étude sur les nouvelles technologies, et plus particulièrement sur les systèmes d'armes de plus en plus autonomes, l'Institut participant à cette recherche. L'Assemblée générale a la possibilité de demander à l'Institut de réaliser des études ou activités spécifiques, conformément aux dispositions de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies et de l'article VII du Statut de l'Institut. Ainsi, les États Membres peuvent choisir un sujet d'analyse qui intéresse la majorité d'entre eux, plutôt que les sujets de recherche soient choisis par quelques donateurs selon leurs préférences. Grâce à cette disposition, les États Membres peuvent, d'une manière avantageuse et équitable, bénéficier d'une analyse indépendante avant de prendre des décisions sur les questions de fond dont l'Assemblée générale ou ses organes subsidiaires sont saisis.

#### **IV. Communication et sensibilisation**

61. Le nombre de demandes de services consultatifs adressées à l'Institut constitue un indicateur éloquent de l'impact de ses travaux et de sa réputation. Le personnel est régulièrement amené à prodiguer des conseils, à avoir des entretiens avec les parties intéressées ou à leur fournir des informations. Les demandes émanent du système des Nations Unies, des États Membres et des groupes régionaux, d'organisations internationales, multilatérales et régionales ainsi que d'instituts de recherche, d'établissements universitaires, de médias ou de groupes de la société civile. L'Institut reçoit fréquemment des demandes d'aide de la part du Président de la Conférence du désarmement.

62. L'Institut poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de communication et de sensibilisation, mettant l'accent sur la « marque » UNIDIR, en expliquant le rôle unique qu'il joue au sein de la communauté internationale et la valeur ajoutée qu'il apporte.

63. Une nouvelle identité visuelle a été créée en 2013, y compris un nouveau logo. Un nouveau site Web a été lancé en vue de rendre l'utilisation de l'interface électronique plus aisée et d'offrir des fonctionnalités innovantes.

64. L'Institut continue de développer sa série de publications électroniques qui peuvent être téléchargées gratuitement et en totalité sur le site Internet.

65. De nouveaux produits électroniques ont été introduits en 2013, notamment des codes pour lecture rapide (QR, « quick read ») imprimés sur les brochures et les documents, et des livres électroniques optimisés pour tablettes. La présence sur les médias sociaux a été accrue.

66. Toutefois, les activités de communication et de sensibilisation sont freinées par le départ d'un membre du personnel essentiel en 2013, ce qui réduit les effectifs à une seule personne.

## **V. Structure, gestion et effectifs**

67. En février 2014, les restrictions financières ont obligé l'Institut à se séparer de deux membres du personnel employés à plein temps et d'un éditeur employé à temps partiel. Les effectifs du personnel essentiel de l'Institut, c'est-à-dire le personnel indispensable à son bon fonctionnement conformément aux règles et directives administratives et financières des Nations Unies et chargé d'encadrer les chercheurs et d'exécuter des opérations quotidiennes telles que l'organisation des réunions, l'édition et la gestion du site Web, ont atteint un seuil critique et des réductions supplémentaires nuiraient aux capacités de l'Institut à mener à bien ses activités de recherche.

68. En février 2014, le personnel de l'Institut se composait de la Directrice, de deux agents des services d'exécution et de deux agents et demi d'appui. Aux cinq chercheurs et quatre associés principaux de recherche (dont deux en résidence) s'ajoutent des consultants et des institutions mandatés pour leurs compétences particulières ou pour la réalisation d'activités à court terme.

69. La restructuration du programme de travail de l'Institut, intervenue en 2010, prévoyait notamment de faire appel à des experts extérieurs pour réorganiser les programmes. L'objectif était double : premièrement, créer un vivier durable de talents qui permette de développer et de mettre en œuvre de manière cohérente des projets et activités de recherche; et, deuxièmement, mettre à la disposition des États un nouveau mécanisme leur permettant de participer aux travaux de l'Institut. Toutefois, si ce projet présente de toute évidence des avantages à long terme pour l'Institut, il s'est avéré difficile jusqu'à présent de financer la création des postes nécessaires, l'Institut comptant actuellement un chef de projet à temps plein et un autre à mi-temps.

## **VI. Financement : contributions volontaires et subvention de l'ONU imputée au budget ordinaire**

70. Selon le paragraphe 1 de l'article VII du Statut de l'Institut, les contributions volontaires des États et d'organisations publiques ou privées en constituent la principale source de financement.

71. Malgré la crise financière mondiale, les contributions volontaires augmentent lentement mais régulièrement. Toutefois, du fait de l'augmentation des dépenses administratives et des contraintes croissantes imposées par les États concernant les fonds non préaffectés, l'Institut éprouve toujours des difficultés à couvrir ses frais institutionnels. Environ 85 % des contributions volontaires versées ces dernières années ont été affectées à des projets particuliers. En moyenne, au cours des cinq dernières années, seuls 10 % des États Membres (soit moins de 20) ont versé des

fonds non préaffectés à l'Institut. Les seules dépenses relatives au personnel nécessaire pour honorer les obligations financières, administratives et opérationnelles de l'Institut s'élèvent à quelque 1 200 000 dollars par an, alors que les contributions volontaires destinées à couvrir les dépenses institutionnelles ont avoisiné 300 000 dollars en 2013. La stratégie de mobilisation des ressources a notamment consisté à mieux prendre en compte les dépenses liées au personnel essentiel dans les limites des budgets de chaque projet (dépenses indirectes). Si cette méthode permet le recouvrement des coûts, elle alourdit aussi le budget des projets, ce qui tend à dissuader les donateurs potentiels. Dans le même temps, de plus en plus de donateurs imposent des limites aux frais généraux, voire les excluent, ce qui complique les efforts de recouvrement des coûts déployés par l'Institut.

72. En ce qui concerne la subvention imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, le paragraphe 2 de l'article VII du Statut de l'Institut prévoit qu'elle doit être utilisée pour couvrir les dépenses relatives à la direction et au personnel de l'Institut. Toutefois, depuis plusieurs années, la subvention finance une grande partie des dépenses relatives à la direction. En effet, en 2014, on estime qu'elle n'en couvrira que 84 %. L'Assemblée générale, par sa résolution 68/247, a approuvé l'octroi d'une subvention de 577 800 dollars à l'Institut pour l'exercice biennal 2014-2015.

73. Depuis la création de l'Institut et conformément au paragraphe 2 de l'article VII de son statut, le Secrétaire général a demandé et obtenu l'approbation de l'Assemblée générale concernant l'octroi d'une subvention imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation, une mesure indispensable pour assurer l'indépendance et le fonctionnement permanent de l'Institut<sup>2</sup>. Le montant de base de la subvention est resté relativement constant (avec quelques ajustements relatifs aux coûts) depuis plus de 10 ans et le Conseil d'administration, l'Assemblée générale ainsi que les États Membres se sont déclarés favorables à une augmentation. Compte tenu des contraintes financières que connaît l'ONU, la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/87 (dans laquelle elle a rappelé la recommandation formulée dans sa résolution 60/89) tendant à ce que le Secrétaire général mette en œuvre, dans les limites des ressources existantes, les recommandations pertinentes du Conseil d'administration de l'Institut relatives au financement de l'Institut, n'a pas encore été examinée par le Secrétariat.

74. Les recettes que l'Institut perçoit sous forme de contributions volontaires sont versées de manière progressive, car elles dépendent avant tout des projets. Ainsi, la planification des programmes est fondée sur des prévisions des besoins des États Membres et les enseignements tirés de l'expérience concernant les niveaux de financement.

## VII. Conclusion

75. Jusqu'en 2015, les milieux du désarmement connaîtront une grande activité. Il s'agit également d'une période de transition pour l'Institut, le changement de direction s'accompagnant toujours de nouvelles possibilités mais aussi de certaines difficultés. S'appuyant sur ses 30 années d'expérience et son rayonnement international, l'Institut, voix indépendante appréciée et digne de confiance

---

<sup>2</sup> En 2004, le Secrétaire général a de nouveau insisté sur la nécessité d'octroyer une subvention à l'Institut (voir A/C.5/59/3/Add.1).

mondialement reconnue, continuera d'exécuter son mandat pour soutenir les efforts conduisant à un monde pacifique et prospère. Toutefois, l'Institut a besoin d'un appui financier accru de la part des États Membres et de l'ONU pour continuer à fonctionner.

## Annexe I

## Prévisions de dépenses de personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

2014	Montant total des traitements	Contributions du personnel	Dépenses communes de personnel	Indemnités de représentation	Total
Contrats de l'ONU <sup>a</sup>					
1 D-2	234,0	34,3	79,5	0,6	348,4
1 agent des services généraux	129,5		44,0		173,5
1 agent des services généraux (Autres classes)	103,8		35,3		139,1
Dépenses relatives à la cessation de service de la Directrice					33,5
<b>Total partiel</b>					<b>694,5</b>
Contrats de l'UNIDIR <sup>b</sup>					
1 P-5	159,4				159,4
1 P-3	111,4				111,4
1 P-3 (temps partiel)	77,8				77,8
<b>Total partiel</b>					<b>348,6</b>
<b>Total</b>					<b>1 043,1</b>
2015					
Contrats de l'ONU <sup>a</sup> :					
1 D-2	229,2	34,3	77,9	0,6	342,0
1 P-5	189,1	26,0	64,3		279,4
1 P-3	133,9		45,5		179,4
1 agent des services généraux (1 <sup>re</sup> classe)	130,5		44,3		174,8
1 agent des services généraux (Autres classes)	104,6		35,5		140,1
Indemnité d'installation du Directeur					37,8
<b>Total partiel</b>					<b>1 153,5</b>
Contrats de l'UNIDIR <sup>b</sup> :					
1 P-3 (temps partiel)	80,3				80,3
<b>Total partiel</b>					<b>80,3</b>
<b>Total</b>					<b>1 233,8</b>

<sup>a</sup> Sur la base du montant des traitements applicables à Genève – version 7.<sup>b</sup> Ces contrats étaient à l'origine basés sur les modalités contractuelles des engagements à court terme en vigueur à l'ONU. Il y a quelques années, le Secrétariat a informé l'Institut que ces contrats n'étaient plus adaptés au personnel institutionnel et devaient donc être transformés. Les montants indiqués sont fondés sur l'expérience des années précédentes – taux de change de 1 dollar à 0,926 francs suisses.

## Annexe II

### Détails des contributions volontaires versées en 2013

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires</i>	<i>2013</i>
<b>A. Contributions versées par les gouvernements</b>	
Allemagne . . . . .	724 548
Canada . . . . .	5 241
Chine . . . . .	19 985
Émirats arabes unis . . . . .	10 000
Fédération de Russie . . . . .	100 000
Finlande . . . . .	79 576
France . . . . .	161 424
Hongrie . . . . .	13 569
Inde . . . . .	19 127
Indonésie . . . . .	17 106
Iraq . . . . .	4 982
Irlande . . . . .	66 293
Japon . . . . .	24 698
Mexique . . . . .	10 660
Norvège . . . . .	617 911
Pakistan . . . . .	4 884
Pays-Bas . . . . .	92 259
Saint-Siège . . . . .	5 000
Serbie . . . . .	2 000
Suisse . . . . .	124 403
Turquie . . . . .	4 000
<b>Total des contributions versées par les gouvernements . . . . .</b>	<b>2 107 666</b>
<b>B. Contributions intergouvernementales</b>	
Commission européenne . . . . .	649 868
Organisation internationale de la Francophonie . . . . .	3 259
<b>Total des contributions intergouvernementales . . . . .</b>	<b>653 127</b>
<b>C. Autres dons</b>	
Northeastern University . . . . .	8 073
Simons Foundation . . . . .	20 000
Université pour la paix . . . . .	837
<b>Total des autres dons . . . . .</b>	<b>28 910</b>
<b>Total des contributions volontaires (A + B + C) . . . . .</b>	<b>2 789 703</b>